

DCM N° 49 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - - DAMEVIN Doriane -DEJEAN Jocelyne - GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * Mme CURCIO Véronique (procuration donnée à M. CLAPPIER Pierre).
- * M. NICOL Kévin (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).

- NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- * EN EXERCICE : 15
- * PRÉSENTS : 13
- * VOTANTS : 15

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

18/06/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/06/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

02/07/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

02/07/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 13
- VOTANTS : 15

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET D'ITINÉRAIRE CYCLABLE DANS LA VALLÉE DE LA MAURIENNE DÉNOMMÉE « VIA MAURIENNE ».

Délibération N°49/2026

Votants : 15

13 voix POUR

2 ABSTENTIONS : - MM. DAMEVIN Doriane – ROCHETTE Pierre

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier relatif au projet d'itinéraire cyclable dans la vallée de La Maurienne dénommée « VIA MAURIENNE » concernant en partie la Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES a été envoyé à tous les élus le 21/04/2026.

M. Le Maire informe également l'assemblée que la RÉGION assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur ce projet et notamment en ce qui concerne la Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

par 13 voix POUR

2 ABSTENTIONS (voir détail ci-dessus)

- **PREND ACTE** du dossier relatif au projet d'itinéraire cyclable dans la vallée de La Maurienne dénommée « VIA MAURIENNE » tel que présenté dans le cadre de la consultation publique organisée.
- **DONNE** un avis favorable au projet tel que présenté avec les annotations suivantes en ce qui concerne notre Commune :
 - Le parcours proposé à partir de la tranchée couverte qui remonte le long de la route de la Digue pour ensuite traverser le pont de la RD 74 et redescendre le « chemin des lapins » est aberrant et n'est pas sécuritaire !
 - L'inquiétude de l'emprise sur les terrains agricoles le long de l'autoroute...
 - Et de plus l'entretien serait à la charge de la Commune ou de la Communauté de Communes Terres de Maurienne...
- **CHARGE M. LE Maire** de transmettre la présente délibération de l'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET D'ITINÉRAIRE CYCLABLE DANS LA VALLÉE DE LA MAURIENNE DÉNOMMÉE « VIA MAURIENNE » à Madame LA PRÉFÈTE de LA SAVOIE.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 02 juillet 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, is written over the text 'Secrétaire de Séance'.